

mercredi 10 mai 2006
volume 10, numéro 19
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 19 du 10 mai 2006

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 18 du 6 mai 2006

Gaudet Éditeur ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

La veille municipale



GAUDET

ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant ACCÈS LÉGAL^{md} : la bibliothèque législative la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale. Bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

Lois municipales modifiées

Aucune modification cette semaine.

Règlements municipaux modifiés

Aucune modification cette semaine.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 19 du 10 mai 2006

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

Décret concernant la modification du décret n° 87-2002 du 6 février 2002 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur du ministre des Transports pour la réalisation du projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (A-73) entre Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville.

D. 322-2006 du 13-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1927.

Décret concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur du ministre des Transports pour la réalisation du projet d'amélioration de la sécurité de la route 185 sur le territoire de la Ville de Cabano et de la Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

D. 323-2006 du 13-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1928.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté ministériel concernant la mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux inondations survenues les 1er et 2 avril 2006, dans la Ville de Beauceville.

A.M. 2006 du 04-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1933.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 18 du 6 mai 2006

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...

MRC D'ASBESTOS (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 468.

MUNICIPALITÉ DE LAC-DROLET (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 468.

AVIS DIVERS

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (Rachat d'obligations).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 468.

VILLE DE DISRAELI (Rues et ruelles).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 469.